



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

N° 38/26 : DEFENSE DE LA COMMUNE ET DESIGNATION DE MAITRE HACHEM DANS LE DOSSIER N°2604313-4

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°26/23 du 20 mars 2026 portant délégation de pouvoir du conseil municipal au maire,
Vu le recours contentieux enregistré le 12 mars 2026 par le tribunal administratif de Marseille sous le n°2604313-4 demandant l'annulation de l'autorisation de la déclaration préalable de travaux n°DP013 084 25 00134, qui autorisait notamment la mise en place d'une unité extérieure de climatisation en façade,
Vu la proposition d'honoraires transmise par le cabinet de Maître Hachem,

DECIDE

DE DESIGNER Maître Benjamin HACHEM, avocat au Barreau, 69 rue Sainte, Immeuble "Le Grignan", Bat. A 13001 MARSEILLE, pour représenter et défendre les intérêts de la Commune dans le cadre de l'affaire en question, et ce, aussi bien devant le tribunal de première instance que, le cas échéant, devant la juridiction d'appel.

Fait à La Roque d'Anthéron, le 27 mars 2026

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité. Les tiers peuvent également contester cette décision devant le tribunal administratif compétent. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le... 8/04/26
Et de la publication ou notification le... 8/04/26

Commune de La Roque d'Anthéron
Tél : 04 42 95 70 70 - Télécopie : 04 42 50 53 19

Hôtel de Ville – 2, avenue de l'Europe unie
13640 La Roque d'Anthéron

REÇU EN PREFECTURE

le 08/04/2026

Application agréée E-legalite.com